

Règlement du concours 2019



Article 1 - Objet	2
Article 2 – Objectifs du concours	2
Article 3 – Sujets des reportages	3
Article 4 – Conditions de participation	4
Pour les 11-18 ans	4
Pour les étudiants.....	4
Article 5 – Catégories et prix	4
Pour les 11-18 ans.....	4
Pour les étudiants.....	5
10.2. Prix internationaux Young Reporters for the Environment.....	6
Article 6 – Calendrier.....	6
Article 7 – Jury français.....	6
Article 8 – Critères du Jury français	6
8.1. Le reportage	6
8.2. La diffusion du reportage	7
Article 9 – Participation au concours international.....	7
Article 10 – Utilisation de musique dans les reportages vidéo et radio.....	8
Article 11 – Autorisations de diffusion d’images.....	8
Article 12 – Droits	8
Article 13 – Annulation du concours	8
Annexe : Grille d’évaluation des reportages	9

Article 1 - Objet

L'association Teragir organise chaque année le concours « Jeunes Reporters pour l'Environnement ». Développé dans 34 pays à travers le monde, il a pour but de sensibiliser les jeunes de 11 à 18 ans et les étudiants jusqu'à 25 ans au développement durable par la réalisation de reportages.

Article 2 – Objectifs du concours

Jeunes Reporters pour l'Environnement aborde les enjeux du développement durable de façon positive et concrète, dans l'esprit du "journalisme de solutions". Cette forme de journalisme s'attache à informer le public et à donner des clés ou solutions pour agir en réponse aux enjeux traités dans le reportage.

Pour ce faire, le programme s'appuie sur une méthodologie en 3 étapes :

1) Identifier une problématique locale en lien avec les enjeux du développement durable

L'objectif est de trouver un sujet qui a un ancrage local fort et qui peut être facilement relié à son quotidien.

2) Réaliser le reportage

Le reportage réalisé peut prendre la forme d'un article, d'une vidéo ou d'un reportage radio. Cette multiplicité des supports fait appel à la créativité des jeunes et encourage de nombreux modes d'expression.

3) Diffuser le reportage pour sensibiliser le grand public au sujet traité

Le reportage finalisé est une source d'information et d'inspiration pour le grand public, c'est pourquoi il est intéressant de le diffuser.

Cette méthodologie est précisément décrite dans le Manuel d'accompagnement du programme disponible sur le site internet du concours.

Article 3 – Sujets des reportages

Les sujets des reportages peuvent porter sur tous les aspects du développement durable, c'est-à-dire la dimension économique, sociale ou écologique des questions de société.

Ils doivent s'inscrire dans les objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU.

Les ODD ont été adoptés fin 2015 par 193 Etats membres des Nations Unies pour éradiquer la pauvreté et poursuivre un avenir durable d'ici à 2030. Ce nouveau programme de développement durable présente 17 objectifs qui visent la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement. Les ODD s'appliquent tant aux pays riches qu'aux pays les moins développés.

Les reportages qui candidatent au **Prix Forêt et Bois** doivent s'inscrire dans les critères de ce Prix. Ces critères sont indiqués sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.jeunesreporters.org/prix-foret-et-bois.html>



Article 4 – Conditions de participation

Pour les 11-18 ans

Le concours est ouvert aux 11-18 ans résidant en France (métropole et Outre-Mer) ou aux élèves basés à l'étranger mais qui sont scolarisés dans le réseau AEFÉ (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger).

Il s'organise en deux catégories : 11-14 ans et 15-18 ans.

Les reportages peuvent être menés dans le cadre scolaire ou extra-scolaire (centres d'animation et de loisirs, services jeunesse des communes, conseils municipaux des jeunes etc.).

Les reportages peuvent être réalisés individuellement ou en groupe, sans limitation du nombre de participants. Pour les reportages réalisés en groupe, la personne la plus âgée au moment de l'inscription du projet détermine la catégorie de participation.

Pour les étudiants

Le concours est ouvert aux étudiants jusqu'à 25 ans au moment de l'inscription. Les étudiants doivent être régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année scolaire en cours.

Article 5 – Catégories et prix

Pour les 11-18 ans

	11-14 ans	15-18 ans
CONCOURS GENERAL		
Article	1 prix de 150€	1 prix de 150€
Vidéo	1 prix de 150€	1 prix de 150€
Radio	1 prix de 150€	1 prix de 150€
Prix spécial Forêt et Bois		
TOUT SUPPORT CONFONDU	1 prix de 300€	1 prix de 500€

- Les gains sont remis par reportage lauréat sous forme de chèque bancaire à l'ordre de l'établissement/de la structure dans lequel/laquelle les jeunes sont régulièrement inscrits. Cette somme doit servir à :
 - Organiser une cérémonie locale en l'honneur des lauréats (dans l'établissement, chez un partenaire du projet, etc.)
 - Ou organiser une visite de rédaction de média ou de site (syndicat de gestion des déchets, parc naturel régional, recyclerie, etc.)
- Un diplôme nominatif est remis à chaque lauréat
- Remporter un prix national ouvre le droit de participer au concours international (sous conditions).
- Les reportages lauréats sont diffusés sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et auprès de milliers de journalistes de la presse nationale spécialisée et de la presse quotidienne régionale (PQR), par communiqué et dossier de presse.

Pour les étudiants

Pour les étudiants, une distinction est opérée entre les étudiants en école de journalisme et ceux qui n'en sont pas issus, toute filière confondue. Articles, vidéos ou reportages radio peuvent être soumis.

Etudiants jusqu'à 25 ans	
CONCOURS GENERAL	
En école de journalisme	Hors écoles de journalisme
1 prix de 500€	1 prix de 500€
2 prix de 250€	2 prix de 250€
Prix Forêt et Bois	
En école de journalisme	Hors écoles de journalisme
1 prix de 1000€	1 prix de 1000€

- un diplôme nominatif est remis à chaque lauréat
- Remporter un prix national ouvre le droit de participer au concours international (sous conditions).
- Les reportages lauréats sont diffusés sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et auprès de milliers de journalistes de la presse nationale spécialisée et de la presse quotidienne régionale (PQR), par communiqué et dossier de presse.

10.2. Prix internationaux Young Reporters for the Environment

- un diplôme nominatif

Article 6 – Calendrier

31 décembre 2018 : date limite d'inscription sur le site internet jeunesreporters.org

15 mars 2019 : date limite pour soumettre les reportages

Article 7 – Jury français

Le jury français est composé de représentants d'organismes liés à l'éducation à l'environnement et au développement durable et de journalistes. La liste des membres du jury est communiquée sur le site internet www.jeunesreporters.org dans le courant de l'année.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées. Le jury peut décider de ne pas remettre de prix dans une ou plusieurs catégories s'il estime que les reportages qui lui sont soumis ne sont pas de qualité suffisante.

Article 8 – Critères du Jury français

8.1. Le reportage

Le reportage doit :

- Clairement montrer le travail d'enquête mené par les jeunes.
- Comporter le nom et prénom des reporters qui l'ont réalisé.

Le Jury sera en outre particulièrement attentif aux points suivants :

- le choix d'un sujet en lien avec une problématique locale
- le choix de l'angle pour traiter le sujet identifié
- le respect de la ligne éditoriale « problème/solution ».

Ces critères sont plus précisément décrits dans l'annexe 1 de ce règlement

	Critères de forme	Formats acceptés
ARTICLE	<ul style="list-style-type: none">- 1000 mots maximum- 1 à 3 images et/ou photos sont acceptées pour illustrer votre article- poids : 2 Mo max	.pdf, .doc.
VIDEO	<ul style="list-style-type: none">- durée 3 min maximum	Lien hypertexte (hébergement en ligne)
RADIO	<ul style="list-style-type: none">- durée 3 min maximum	Lien hypertexte (hébergement en ligne)

8.2. La diffusion du reportage

Le Jury sera attentif aux moyens utilisés par les jeunes reporters pour diffuser leur reportage. En effet cette dernière étape permet d'utiliser leur production comme une source d'information et d'inspiration pour le grand public.

Les informations relatives à la diffusion seront demandées dans l'espace participant au moment du rendu du reportage.

Article 9 – Participation au concours international

Pour participer à la compétition internationale, les conditions suivantes doivent être réunies :

- avoir reçu le premier prix du jury dans sa catégorie au concours national
- que le reportage traite d'une thématique en lien avec l'environnement (même si les aspects sociaux et économiques priment dans le choix de l'angle, ils doivent être reliés avec un sujet environnemental).
- avoir traduit le reportage en anglais
- NB : un reportage radio ne peut pas être soumis au concours international

Pour plus d'informations sur le concours international, consulter le site <http://www.yre.global/>

Article 10 – Utilisation de musique dans les reportages vidéo et radio

Il est illégal d'utiliser de la musique protégée par droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire de ce droit. Cette autorisation pouvant être difficile à obtenir, il est fortement recommandé d'éviter d'utiliser dans votre vidéo ou émission de radio de la musique protégée par copyright. L'utilisation de musique sans l'autorisation de l'auteur empêchera qu'un reportage soit primé.

La Bibliothèque Audio de Youtube met à disposition des pistes libres de droit à des fins de création.

Article 11 – Autorisations de diffusion d'images

Les personnes apparaissant dans les reportages envoyés dans le cadre du concours Jeunes Reporters pour l'Environnement doivent donner leur accord pour que leur image soit diffusée.

Au besoin, des exemplaires d'autorisations sont disponibles sur le site internet jeunesreporters.org ou auprès de la personne responsable du programme par email à jeunesreporters@teragir.org

Article 12 – Droits

Une fois l'autorisation de diffusion d'images remise, les lauréats des prix français acceptent l'utilisation du contenu de leur projet, de leur nom et/ou de leur image aux fins de communication et de promotion du programme.

Article 13 – Annulation du concours

Teragir se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler tout ou partie de la sélection en cas de force majeure, d'insuffisance de la qualité ou du nombre des dossiers, de défaillance des partenaires financeurs, ou de défaut de l'organisateur international.

Annexe : Grille d'évaluation des reportages

	Appréciation		
	Oui	Non	Commentaires
Critères communs			
A - Sujet			
En lien direct avec les enjeux du développement durable			
Local			
Explication du lien entre les enjeux locaux et globaux			
B - Enquête journalistique			
Exploration du territoire			
Compréhension des enjeux			
Diversité des acteurs interviewés			
Rigueur scientifique et mention des sources			
C - Articulation problème/solution(s)			
Identification d'un problème avéré, concret			
Focus sur les initiatives porteuses de solutions qui répondent à ce problème → approche positive			
D - Diffusion			
Via les réseaux sociaux/blog ou site internet			
Promotion du reportage lors d'évènements			
Autres canaux			
Critères subjectifs			
Qualité du rendu final (soin apporté au montage, à la maquette, pas de problème de son, etc.)			
Originalité du sujet traité ou originalité dans la forme			
Message global du reportage à visée motivante/entraînante pour d'autres jeunes → Créer l'étincelle/donner envie d'agir			